



Budget 2017

Investir sans augmenter les impôts



Et si vous misiez sur l'apprentissage ?

p. 6



Entreprises, enseignement, sur la route de l'innovation

p. 8/9

Aménagements dans la ZAC de Jaux-Venette



Un chantier visant à fluidifier la circulation de la ZAC de Jaux-Venette va être mené de fin mai à fin septembre.

La circulation ne sera pas coupée mais des perturbations sont possibles.

Les grands principes d'aménagement sont les suivants : ① déplacer le giratoire sur la RD 932, ② créer des bretelles d'accès depuis la rocade sud et l'avenue de l'Europe, ③ élargir en 2x2 voies le tronçon entre les deux giratoires, réaménager la voie douce piétons et cycles et améliorer l'éclairage public et la signalisation.

Le groupe Carrefour participe à hauteur d'1 million d'€ sur cette opération estimée à 1,5 million d'€.

Le centre-bourg de Clairoix renouvelé

La commune de Clairoix a eu l'opportunité d'acquérir des parcelles en centre-bourg.

Elle a ainsi pu accueillir de nouvelles activités (implantation d'un coiffeur, d'un fleuriste et d'un orthophoniste), réaliser un véritable espace public, améliorer le stationnement et poursuivre sa démarche de création de logements, notamment à destination des personnes âgées, en plein cœur de ville.

Afin d'aider la commune, l'ARC a réalisé le portage foncier.



Lancement du Maubon

Le nouveau quartier de Choisy-au-Bac a vu sa phase opérationnelle débuter avec les travaux du

programme OPAC.

Il s'agit de 30 logements collectifs aidés. L'ensemble du projet de l'ARC correspond à environ 200 logements (maisons et petits collectifs). Près de la forêt de Laigue et avec vue sur le mont Ganelon, il se situe près de l'emplacement de l'actuel stade de football, dont les terrains seront déplacés à quelques hectomètres. La commercialisation des lots libres pour des constructions de maisons va débuter.

Si vous êtes intéressé, contactez le service foncier de l'ARC 03 44 86 76 76

Livraison près du Pont-Neuf

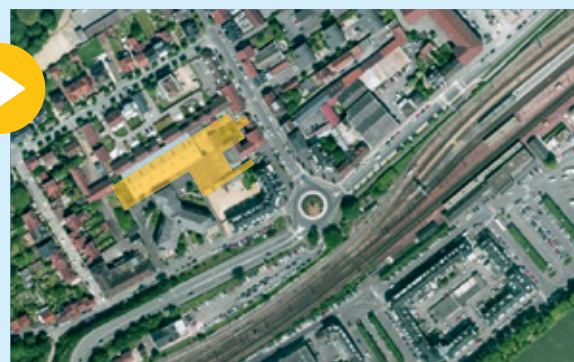


Le programme Rivesia, mené par Vinci immobilier, est désormais livré dans la ZAC des Deux rives. Ce sont donc ainsi 80 logements qui vont être occupés à Margny-lès-Compiègne, juste à côté du Pont-Neuf. Des locaux commerciaux sont encore disponibles sur cet emplacement très visible dans un quartier en pleine redynamisation.

Un projet au Petit Margny

A deux pas de la gare, l'ARC a demandé à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) de préempter un terrain appartenant à la société de transports Acary.

Le projet, mené par Picardie Habitat et GP Architectes, comprend la construction de 39 logements (8 maisons individuelles et 31 logements collectifs) avec des stationnements en rez-de-chaussée dont 53 places à usage de parking public.



Un collège engagé

L'équipe pédagogique et les élèves du collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne s'engagent, depuis plusieurs mois, dans une démarche écologique pour obtenir un "éco-label". Accompagnés par le service environnement de l'ARC, ils ont mis en place : des sensibilisations au gaspillage alimentaire, un dispositif de tri à la cantine, une collecte de bouchons en plastique et la désignation "d'éco-délégués"...



Guide des assos : faites-vous connaître



Les responsables associatifs de l'agglomération ont été contactés par mail ces dernières semaines pour actualiser le guide des associations. Si tel n'est pas votre cas ou si vous êtes une nouvelle association, écrivez-nous à association@agglo-compiegne.fr.

Des leds à gagner

Le Salon de l'habitat se tiendra au Tigre, du 28 au 30 avril. Notre plateforme de rénovation énergétique "Habitat Rénové" y tiendra un stand pour vous conseiller dans vos projets et vous aider à faire des économies. Un questionnaire vous permettra de gagner des ampoules leds (qui consomment moins d'énergie).

Changement sur les permanences ADIL

Désormais, les permanences juridiques de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement ont lieu à la plateforme Habitat Rénové les mardis et jeudis et non plus à l'Hôtel de ville les lundis et mercredis.



> Mardi de 14h à 17h et
> jeudi de 9h à 12 h
et de 13h30 à 17h,
au 6 Quai de la République à
Compiègne



Prévention des inondations : restons raisonnables !

L'économie du Compiégnois est dynamique, innovante et positive. Vous le découvrirez une fois de plus à travers les pages de ce magazine.

Mais cet élan risque de se voir perturbé par des contraintes fixées par les services de l'Etat. Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations prévoit pour le moment des règles de construction très restrictives pour le développement de nos entreprises et de nos quartiers d'habitation. Ces freins à la construction et les aménagements demandés sur les bâtiments existants sont très inquiétants. L'Etat raisonne à partir de hauteurs d'eau supérieures, parfois, de près d'un mètre aux crues exceptionnelles de 1993 et 1995. Pourtant, depuis, l'intercommunalité a pris ses responsabilités en la matière. Nous avons construit des protections, participé à l'effort de création de bassins de rétention, compensé chaque volume de construction dans les zones d'activité inondables et soutenu activement les projets MAGEO et Seine-Nord Europe qui vont améliorer le régime hydraulique de nos rivières.

Sur ce sujet comme sur d'autres, nous avons répondu aux exigences de l'Etat, nous avons été de "bons élèves". En retour, nous sommes en droit d'attendre une autre considération et des analyses des services de l'Etat qui prennent en compte nos investissements et l'impact positif des aménagements.

Mais il n'est pas dans notre nature de nous décourager, nous allons nous mobiliser pour poursuivre notre développement raisonné et raisonnable !

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise
Maire de Compiègne



+ de 10 000 followers



Suivez toute notre actualité sur notre page
Compiègne et son agglomération



Budget 2017

Investir sans augmenter les impôts

Le Conseil communautaire a voté, le 30 mars, un budget de plus de 180 millions d'€ comprenant un budget principal de près de 76 millions d'€ et 12 budgets annexes.

0 % d'augmentation des taux d'imposition

Avec près de 64 millions d'€ d'investissements dans son budget principal et ses budgets annexes, l'ARC ne renonce pas à s'engager dans l'avenir malgré le contexte économique très difficile.

Les dépenses d'investissement du budget principal seront essentiellement consacrées à la requalification de la zone de Jaux-Venette avec la création d'un giratoire fluidifiant les circulations, aux acquisitions foncières indispensables au développement de l'ARC et à l'acquisition des Haras dont le paiement sera étalé sur 3 exercices budgétaires (1 million d'€ chaque année) et qui devrait permettre de réaliser à terme le Musée de la voiture.

Il faudra cette année consacrer plus de 55 millions d'€ au fonctionnement de la collectivité malgré des efforts de maîtrise budgétaire qui ont été faits depuis des années. Un montant qui s'explique

également par la baisse régulière des dotations de l'Etat.

L'essentiel de ces dépenses est financé par les impôts et les taxes, les dotations et participations et les excédents de fonctionnement. Cependant l'ARC fait le choix de ne pas alourdir les charges des ménages et reconduit, pour sa part, les mêmes taux d'imposition qu'en 2016.

- Taxe d'habitation : 9,37 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,52 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0 %

Cela a été rendu possible grâce aux efforts de désendettement et de maîtrise des dépenses de fonctionnement que la collectivité réalise. Le budget principal s'est désendetté de 1,9 million d'€ en 2016.

Un développement équilibré

Concernant les budgets annexes et notamment le budget aménagement, l'ARC

poursuit son développement et tient à mobiliser ses ressources sur les opérations permettant de créer des emplois et des logements. C'est donc près de 11 millions d'€ qui seront consacrés aux acquisitions, études et travaux. Des opérations d'aménagement sont en cours dans plusieurs communes de l'ARC : l'Ecole d'Etat-major et le Camp des Sablons à Compiègne, les Jardins à La Croix Saint Ouen, le Maubon à Choisy-au-Bac, le Moulin Bacot à Clairoux, le centre-bourg de Saint-Sauveur, les acquisitions du quartier de gare ; sans oublier les aménagements liés à la promotion économique du territoire sur nos parcs d'activité (Hauts de Margny, Parc technologique, Bois de Plaisance, Parc tertiaire et scientifique...).

Transport : cap sur la Basse Automne

Les services TIC et AlloTic seront étendus à ce nouveau territoire à partir de la mi-juin. Le coût sera équilibré par l'extension

BUDGET GLOBAL 2017
180 194 373 €

Le projet de budget 2017 s'articule autour de 4 objectifs majeurs :

- Le maintien du développement du territoire grâce à un bon niveau d'investissement.
- La poursuite des efforts de désendettement engagés par la collectivité depuis quelques années pour reconstituer des marges de manœuvre (3,7 millions d'€ de désendettement prévisionnel en 2017).
- La stabilité de la fiscalité afin de ne pas alourdir la charge des familles et des entreprises.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement par la poursuite des efforts de gestion et par le recours aux investissements générateurs d'économies de fonctionnement.

de la taxe dite du Versement Transport aux entreprises de l'ex-CCBA. Il est également prévu des travaux de mise en accessibilité des arrêts.

-0,25 % pour la taxe sur les déchets !

Notre système très performant, mis en place avec le SMDO, permet de faire baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 0,25 % par rapport à l'an dernier. Le taux de 2017 est donc fixé à 6,75 % (il était à 9 % en 2006). La redevance incitative mise en place sur le territoire de l'ex-CCBA est maintenue pendant quelques années encore.

Eau : des tarifs inchangés

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 millions d'€. En novembre 2016, l'ARC a repris la compétence Eau Distribution & Production et a réorganisé le service de distribution. Sur l'ancien périmètre de l'ARC, soit les communes ont une convention de gestion, soit l'ARC assure directement la production et la distribution d'eau. Pour les communes

de l'ex-CCBA la compétence eau sera reprise en 2019. Les tarifs restent inchangés et une harmonisation progressive sera lissée dans les années à venir.

Assainissement, la redevance maintenue à 1,95 € HT / m³

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de près de 16 millions d'€.

L'ARC a pour principaux objectifs de :

- Poursuivre la réhabilitation des réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants.
- Raccorder la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale.
- Démarrer la construction de la nouvelle station d'épuration de Choisy-au-Bac.
- Réaliser une étude d'impact pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station intercommunale.
- Choisir un délégataire pour l'exploitation de la station intercommunale.

L'ARC a fait l'acquisition des Haras qui devraient accueillir à terme le Musée de la voiture





Et si vous misiez sur l'apprentissage ?

Des entreprises du territoire s'engagent dans l'accueil d'apprentis issus du CFA de Compiègne. Découvrez tous les avantages et intérêts qu'elles y trouvent.

Le principe

L'apprentissage est possible à partir de 16 ans (15 ans après une classe de 3^e) et jusqu'à 25 ans. Il permet d'acquérir des savoir-faire professionnels dont les entreprises ont besoin et une qualification certifiée par un diplôme. Le contrat d'apprentissage donne droit à une rémunération mensuelle dont le montant est fonction de l'âge et de l'avancement dans le cycle de formation.

Les aides aux apprentis

La Région Hauts-de-France accorde aux apprentis une aide de rentrée pour l'achat ou la location des livres et équipements professionnels et de sécurité. Elle propose des aides pour le transport, l'hébergement, la restauration. Il y a aussi un fond de solidarité en cas de difficultés passagères rencontrées par les apprentis.

Les aides aux employeurs

La Région Hauts-de-France et l'Etat accordent des aides pour les employeurs

d'apprentis : primes à l'apprentissage, aide au recrutement d'apprentis, démarche "zéro coût de formation", aide "TPE jeunes apprentis", crédit d'impôt apprentissage, exonérations de charges sociales, déductions fiscales de la taxe d'apprentissage... Il y a aussi des aides pour l'embauche d'un travailleur handicapé.

Infos : www.hautsdefrance.fr et www.emploi.gouv.fr

Les formations

Le CFA de la Ville de Compiègne prépare aux CAP suivants :

- CAP Maintenance des Véhicules (entreprises concernées : garages, concessionnaires, centres de réparation...).
- CAP Employé de Vente Spécialisé et CAP Employé de Commerce Multispécialité (entreprises concernées : boulangeries, pâtisseries, fleuristes, magasins de fruits et légumes, d'articles de sport, textile, meubles, chaussures...).

Laurent Thiry,
gérant du garage
Midas à Compiègne

Mes
3 collaborateurs
ont été apprentis
ici

"Depuis que j'ai créé l'entreprise il y a 17 ans, j'ai toujours misé sur l'apprentissage. J'accueille 2 apprentis et 2 stagiaires actuellement. Ils sont suivis par mes 3 collaborateurs, tous anciens apprentis ici. Ce dispositif permet à l'employeur de ne pas se tromper sur le recrutement et de transmettre, à du personnel formé, les spécificités de l'entreprise. C'est un investissement humain sur lequel nous avons des retours."

Contact :
Lycées Mireille Grenet
CFA de la Ville de Compiègne
13 Avenue de Huy
60200 Compiègne
Tél : 03 44 92 28 26
Email :
christophe.brasset@ac-amiens.fr

En savoir plus :
www.lycee-mireille-grenet.fr



L'ARC a accompagné la création à Compiègne d'une plateforme financée par la Région Hauts-de-France.

Cet outil fait le lien entre les besoins des entreprises et les demandeurs d'emploi.

Proch'Emploi

un dispositif de proximité

La Région est partie du constat que de nombreuses offres ne sont pas pourvues alors que dans le même temps des demandeurs d'emploi ont du mal à trouver une activité dans les secteurs qui recrutent.

Miser sur la proximité

L'intérêt de bénéficier d'une antenne locale est d'avoir un lien de proximité avec les entreprises. La responsable a une bonne connaissance des entreprises locales et elle bénéficie du réseau du service économique de l'ARC, auquel elle est rattachée. Elle appréhende aussi parfaitement les compétences des différents partenaires de l'emploi (Directe, Pôle emploi, Mission locale, EPIDE...). Cela permet d'accompagner un chef d'entreprise de A à Z.

Plusieurs sociétés locales se sont déjà manifestées pour bénéficier d'un accompagnement sur des métiers où elles peinent à recruter.

La plateforme Proch'emploi aura aussi pour objectif de bien identifier les besoins locaux en matière de formation. Ainsi en rencontrant des chefs d'entreprises qua-

liés "d'ambassadeurs de branche", la responsable de la plateforme pourra faire remonter des informations sur les compétences et cursus à développer sur un métier donné.

Vous êtes une entreprise

Ce réseau de proximité est un point d'entrée unique pour les entreprises du Pays Compiégnois qui cherchent à recruter. La plateforme fait une analyse fine de vos besoins et peut vous proposer :

- un rendez-vous personnalisé,
- une mise en relation avec des candidats,
- un financement des formations (à travers le Pass emploi, la Région a prévu 1,4 million d'€ à cet effet).

Vous êtes un demandeur d'emploi

Vous pouvez bénéficier :

- d'un entretien et d'un suivi individuel,
- d'une mise en relation avec des entreprises,
- d'une formation.

Contact

La Région a souhaité avoir une seule porte d'entrée et un numéro vert (0 800 02 60 80).

C'est ensuite la plateforme compiégnnoise qui prendra contact avec vous pour un suivi personnalisé.

0 800 02 60 80

Service & appel gratuits



Entreprises, enseignement, sur la route de l'innovation

Zodiac Aerospace à la pointe

L'inauguration de l'extension du site de Compiègne s'est déroulée le 24 mars.

Le nouveau bâtiment permet de renforcer l'activité de cette société leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques. Ses domaines de compétence concernent principalement le confort et la vie à bord des avions, les systèmes embarqués, la sécurité en vol et au sol. Les tuyauteries pour l'aéronautique, issues des ateliers compiégnais, encaissent des pressions et des chocs thermiques énormes !

A l'origine, il y avait une entreprise compiégnaise bien connue, les ACC la Jonchère, qui a su développer un savoir-faire des plus précis en matière d'équipements lourds pour l'industrie verrière puis pour la sidérurgie et la chimie avec des productions de tuyauteries métalliques en acier inoxydable et de compensateurs métalliques.

Les productions de l'entreprise se sont retrouvées dans les grands noms de l'aéronautique française du "Rafale" au "Falcon 7X" et dans toute la gamme Airbus. C'est ce savoir-faire exceptionnel, ces références indéniables, qui ont amené le groupe international Zodiac Aerospace à

racheter l'entreprise le 1^{er} juillet 2013. Le développement se poursuit et un nouveau rachat amical de la part de Safran est dans les tuyaux.

Les carnets de commandes sont pleins, sachant que dans ce domaine, il s'agit d'une pérennité pour 20 ans ! Il en résulte, en particulier, un important besoin de main-d'œuvre de qualité sur des postes de soudeurs et d'ajusteurs (30 à 40 personnes dans les années à venir).

Contact recrutement :

03 44 38 66 85

Valerie.Fontaine@zodiacaerospace.com

Une brasserie pleine d'idées

Artisanale, locale, solidaire et écologique. Ce sont les maîtres mots de la brasserie Saint-Médard qui a ouvert dernièrement à Compiègne. Le principe est original : vous commandez les bières sur Internet, on vous les livre pendant un créneau d'une heure que vous avez déterminé, puis on récupère les bouteilles consignées (sur rendez-vous également). "Si le verre se recycle, le système de consignes permet de limiter les transports et les coûts de

traitement", avance le créateur, Philippe Gagniard. Il est épaulé par Fadi Saouad, un réfugié syrien très motivé. Les caisses sont, elles, réalisées par des travailleurs handicapés dans l'Aisne. La brasserie Saint-Médard livre sur l'ARC les 4 bières d'une gamme qui pourrait s'élargir.

www.brasserie-saint-medard.fr
ou 03 44 85 60 14





L'ESCOM monte en puissance

L'ARC continue de soutenir l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale, arrivée à Compiègne en 2008. Cette école d'ingénieurs a lancé la construction d'un nouveau bâtiment de 3 500 m² comprenant un amphithéâtre, des salles de cours, des laboratoires, des salles de préparation, un restaurant, un foyer et des espaces de vie pour les étudiants. Convaincue de l'apport de l'ESCOM, l'ARC a décidé de soutenir ce projet en consentant un bail emphytéotique de 21 ans avec une somme forfaitaire annuelle de 1 € !

Soutenir le développement de l'ESCOM se justifie également par les besoins croissants de nos entreprises locales. Des étudiants intègrent en effet (en stage, en apprentissage ou en contrat) des sociétés telles qu'Oléon, Weylchem, Den Braven, mais aussi plus récemment Bostik, ou le Biogis Center.

Accompagner le développement de l'ESCOM, c'est aussi préserver les capacités des bâtiments voisins. Les étudiants de l'ESCOM occupaient en effet une partie des bâtiments de l'UTC. Cette extension permettra de préserver les activités de l'UTC et sans doute d'accueillir une autre école d'ingénieurs dans un avenir proche.

Un concept solidaire à découvrir



Bip Pop est une application web et mobile proposant la livraison collaborative de courses ou des visites de courtoisie à destination des personnes âgées ou empêchées. Elle les met en relation avec des personnes de confiance voulant rendre service (il peut s'agir de particuliers, amis, aidants familiaux, services d'aide à la personne, services publics, bénévoles...). Au-delà du service, c'est un lien de proximité et intergénérationnel très précieux pour les bénéficiaires. Bip Pop est une innovation développée par Anne Guénand, enseignante-chercheur à l'UTC.

www.bipop.com

Incitation à l'écologie industrielle

Une quinzaine d'entreprises des zones industrielles Nord et de Le Meux ont participé fin mars à une réunion sur l'écologie industrielle. Cette démarche, initiée par la CCI, permet d'échanger avec les chefs d'entreprises sur les économies de moyens et d'échelles, la mutualisation des flux (transport, déchets, énergie...), le partage des équipements... Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le Plan Climat-Energie engagé par l'ARC.

Les étudiants primés

Benoît Thomas, 18 ans, étudiant à l'UTC, a remporté le concours "Innovez" de Sciences et Vie Junior. Il a inventé "l'Antivel", un antivol sans contact pour vélo.

Une équipe de l'ESCOM a, elle, remporté le premier prix concept innovant du concours U'Cosmetics sur le thème de la cosmétique minérale.





PPRI, risques d'inondations : mobilisons-nous

Les services de l'Etat élaborent un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) très restrictif pour nos zones économiques et d'habitation. La mobilisation locale contre ce projet a débuté.

C'est quoi ?

Le PPRI est un document qui a pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de fortes inondations. Les conclusions qui en résultent seront annexées à nos documents d'urbanisme. Autrement dit, cela va fixer des règlements en matière de construction. Ainsi, des terrains seront considérés comme inconstructibles et des aménagements spécifiques coûteux pourront être exigés pour des projets et même des bâtiments existants.

Pourquoi l'ARC conteste ce PPRI ?

La référence est une crue centennale qui a une chance sur 100 de se produire chaque année. La modélisation réalisée propose, sur certains secteurs du Compiégnois, des hauteurs d'eau supérieures de près d'un mètre aux crues exceptionnelles de 1993 et 1995 ! L'ARC fait pourtant valoir les aménagements contre les crues réalisés par l'intercommunalité ou l'Entente Oise-Aisne : digues, pompes, abaissement

des berges sur l'Aisne et bassins à Choisy-au-Bac, Verberie et Longueil-Sainte-Marie. Cette politique va se poursuivre avec les projets du Carandeu, de Rivecourt et de Vic-sur-Aisne. Les projets du Canal Seine-Nord Europe et MAGEO (dragage et élargissement de l'Oise pour le passage des bateaux à grands gabarits) ne sont, eux, pas pris en compte malgré leur impact positif sur les niveaux des eaux.

Les restrictions en matière d'urbanisme présentées actuellement par l'Etat sont de nature à apporter de lourdes contraintes pour nos habitants et pour notre développement économique.

L'objectif des élus est que le futur PPRI concilie le maintien et le développement de l'ARC avec la bonne gestion des risques d'inondations.

Comment agir ?

Les élus et les services de l'ARC se mobilisent pour obtenir des assouplissements dans le Compiégnois, notamment sur des secteurs à forts enjeux. Les élus ont clairement affirmé cette position aux ser-

vices de l'Etat lors de réunions publiques organisées en mars. La population et les entreprises locales étaient sur les mêmes positions.

Les particuliers peuvent d'ores et déjà consulter les premiers éléments du PPRI sur le site de la Préfecture de l'Oise :



www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-risques-naturels-et-technologiques

Une enquête publique aura lieu lors du second semestre. Nous vous communiquerons les modalités pour y participer et formuler vos avis.



Une liaison vers Roissy sur les rails

Rejoindre directement en train le pôle de Roissy en 45 mn devrait être une réalité en 2024. Une étape essentielle a été franchie le 16 mars dernier, avec la signature d'un protocole d'intention entre les financeurs du projet "Picardie-Roissy".

Notre agglomération pourra ainsi bénéficier de 17 allers-retours par jour en TER pour rejoindre l'aéroport Charles-de-Gaulle, la gare TGV et leur grand pôle d'activité. Ce serait donc pour notre territoire un formidable atout économique et touristique. C'est pour cette raison que l'ARC va s'engager financièrement sur ce projet structurant à hauteur de 1 million d'€ étalé sur 3 ans.

De nouveaux services gratuits

C'est mi-juin que les nouveaux services vont être mis en place vers l'ex-CCBA. Il s'agit d'une ligne "express" et gratuite qui reliera rapidement Compiègne à Verberie (et ses secteurs économiques). Les autres communes bénéficieront, elles, d'un service complémentaire pour rejoindre cette ligne "express". Les plans et les informations complètes seront disponibles sur notre site à partir de fin mai. Nous reviendrons plus largement sur ce dispositif avec la publication des cartes dans notre prochain numéro (distribué fin juin).

Une appli de l'UTC à tester

Voulez-vous être les premiers à expérimenter une nouvelle application ?

"Mobilité dynamique" est développée par une enseignante-chercheuse de l'UTC. Elle vous permet notamment d'en savoir plus sur vos déplacements (nombre de mètres à pied dans la journée, pollution dégagée par mes trajets...) et d'échanger des informations en direct (signal d'embouteillages, retard d'un bus...). Pour développer cet outil et recueillir des données, l'UTC a besoin de volontaires. Les plus assidus seront récompensés par des bons VéloTIC.



Les données recueillies guideront l'ARC dans ses réflexions sur la mobilité (emplacement des arrêts de bus, aménagements piétons et cyclables...). Pour télécharger gratuitement l'application "Mobilité dynamique", rendez-vous sur Play Store. L'outil sera également bientôt disponible sur iPhone.

Plus de place pour le vélo

Durant les mois d'avril et mai, des voies cyclables seront réalisées dans les secteurs de Mercières, du Parc tertiaire et scientifique et du Bois de Plaisance. Ce sont plus de 7 km qui vont être matérialisés avec du marquage au sol pour créer des continuités avec le réseau de pistes existant.



A la découverte de nos communes

Nous allons vous faire découvrir à travers quelques anecdotes ou faits historiques les 6 nouvelles communes de l'ARC.
... Débutons par Verberie.



Le palais de Charlemagne

Au début du IX^e siècle, l'empereur carolingien a fait bâtir un vaste palais de 420 mètres près de l'Oise, dans le secteur de l'actuel château d'Aramont.

Au regard de ses proportions, on peut penser que le palais avait alors peu à envier au palais d'Aix-la-Chapelle. Il comportait du marbre, de l'or, des statues colossales et des jardins... Saccagé par les Normands, le premier château de Verberie fut pillé et incendié au XIV^e siècle avant d'être reconstruit par Charles V vers 1370. Il fut détruit à nouveau au XV^e siècle, ses débris servirent alors à l'élévation des murailles de Verberie.



Verberie & ses secrets d'histoire



Pourquoi les Sautrioux ?

On appelle étonnamment les habitants de Verberie les Sautrioux. En voici l'explication : vers 1300, le grand chemin menant de Verberie à Paris était appelé "le chemin de M. le Duc d'Orléans". A l'époque, il existait à Verberie un groupe de "tomberaux" ou "petits galants" qui se laissaient rouler du haut de la colline pour amuser les passants. La technique du "Sautriou" consistait à entrelacer sa tête, ses bras et ses jambes pour ne former qu'une boule. Il dévalait ainsi la colline, se remettant debout sur ses pieds arrivé en bas. Cette technique fonctionnait également à deux pour ne former qu'une boule. Les Sautrioux étaient inscrits sur l'état des menus plaisirs du roi et une somme leur était allouée à chaque fois que le monarque descendait la montagne de Verberie pour se rendre à Compiègne.

L'horloge municipale chez un particulier...

Située rue de Paris (la voie traversante qui mène à Senlis), l'horloge de la commune a la particularité d'être sur la façade d'un particulier depuis 1630.

L'emplacement, choisi à l'époque, paraissait le plus propice pour prévenir des dangers (en l'associant à une sonnerie) et pour donner l'heure aux habitants partis aux champs. L'usage veut que ce soit le propriétaire de la maison qui entretienne et remonte le mécanisme qui est chez lui, contre une somme fixée à 100 € annuels.



Un nom d'expérience

Charles Desormes, par ailleurs maire à trois reprises, a donné son nom à une expérience bien connue des prépas scientifiques ou des écoles d'ingénieurs comme l'UTC.

En 1819, avec son gendre Nicolas Clément, ils devinrent les premiers à fixer le rapport des deux chaleurs spécifiques des gaz sous pression constante et volume constant, grâce à l'appareil qui porte leurs noms. C'est donc devenu pour les initiés l'expérience de Clément-Desormes.

